



Pension alimentaire et doute de paternité

Par **Pax**, le **06/10/2012 à 14:42**

Bonjour, je verse depuis des années une pension alimentaire à mon ex femme et aujourd'hui je doute fortement de ma paternité biologique sur au moins l'une de mes filles. Je souhaite faire une demande de test de paternité et que la pension alimentaire indument perçue me soit reversée. Est-ce envisageable ?

Par **cocotte1003**, le **06/10/2012 à 17:08**

Bonjour, le fait que vous soyez le papa d'un enfant, depuis au moins 5 ans, vous enlève la possibilité de changer les choses. En France de toutes façons, un test de paternité n'est valable que si un juge l'ordonne. vous ne pouvez plus rien envisager si la situation dure depuis plus de 5 ans, cordialement

Par **Pax**, le **08/10/2012 à 10:20**

Merci pour votre réponse rapide. Mais est-ce que au moins avec cette preuve, je pourrai arrêter les pensions alimentaires ?

Par **cocotte1003**, le **08/10/2012 à 12:22**

rebonjour, non vous ne pouvez plus rien faire, elle reste votre enfant, cordialement